

FICHE ACTION N° 01-CHAU

La réhabilitation du 11, avenue Aristide Briand



© Commune de Chaulnes

Orientation stratégique

Reconquérir l'habitat en centre-bourg et développer un parcours résidentiel pérenne

Consolider et développer l'offre commerciale

Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

Dans le cadre de la politique de redynamisation du centre-bourg, les élus de Chaulnes ont identifié une friche commerciale sur laquelle ils souhaitent intervenir. En effet, cette dernière, vacante depuis de nombreuses années, est désormais en très mauvais état et impacte fortement l'image du secteur. Située en plein cœur de bourg, dans l'avenue commerçante Aristide Briand, et d'une surface bâtie non négligeable, d'environ 250 m² sur deux niveaux, ce bâtiment laisse entrevoir un potentiel et des possibilités d'aménagement intéressantes.

L'objectif désormais poursuivi est de transformer le « 11, Avenue Aristide Briand » en un nouvel ensemble composé d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée et de deux logements à caractère social aux R+1 et R+2.

Afin de réhabiliter ce bâtiment, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un cabinet d'architecte, scindée en deux phases : un diagnostic technique du bâtiment, comprenant également une analyse de la faisabilité financière, devait permettre de réunir les informations indispensables avant la phase de conception du projet d'aménagement (mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP).

Les travaux sont actuellement en cours et des démarches de prospection sont parallèlement menées afin



d'identifier un porteur de projet susceptible de s'installer au sein du futur commerce. La commune de Chaulnes envisage également la possibilité d'y développer le concept de « boutique à l'essai ». Ce dispositif apparaît comme un outil intéressant pour favoriser et faciliter l'installation d'une nouvelle activité. En effet, il permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 à 12 mois. Un accompagnement personnalisé et assuré par des experts est mis en place et sécurise l'installation (étude de faisabilité, soutien technique en amont et après l'ouverture de la boutique...).

Les logements sociaux seraient, quant à eux, gérés directement par la commune de Chaulnes. Notons que la commune enregistre une forte demande sur ce type de bien.

Partenaires

Les acteurs à associer à cette démarche sont les suivants :

- La Communauté de Communes Terre de Picardie
- Le PETR Cœur des Hauts de France (service développement économique)
- Les acteurs économiques locaux (en cas d'identification rapide du futur commerçant, celui-ci pourrait participer à l'aménagement de la cellule commerciale)
- La chambre des métiers et de l'artisanat, ainsi que la chambre de commerce et d'industrie
- La fédération nationale des boutiques à l'essai

Dépenses prévisionnelles

Le coût de l'opération est **chiffré à 654 670 €** dont :

- **102 900 €** pour l'achat du bâtiment
- **57 450 €** d'honoraires
- **494 320 €** de travaux pour la réhabilitation du bâtiment

Plan de financement prévisionnel

	H.T		H.T
DEPENSES		RESSOURCES	
• Terrains	102 900,00 €	• Etat DETR	198 638,00 €
• Rénovation bâtiment	494 320,00 €	• Etat CRTE	132 500,00 €
• Honoraires	57 450,00 €	• Collectivités territoriales	
		Région(s) [attractivité des territoires - RCVCB]	111 728,00 €
		Département(s)	80 870,00 €
		• Fonds propres	130 934,00 €
TOTAL DEPENSES	654 670,00 €	TOTAL RESSOURCES	654 670,00 €

La commune pourra **percevoir des recettes d'exploitation** estimées à environ :

- 600 € / mois pour la location de la cellule commerciale
- 1 000 € / mois pour la location des deux logements

Ces chiffres nécessitent d'être affinés.

Calendrier :

Cette action est en cours de réalisation.

- Mai 2022 - fin 2023 : Mission de maîtrise d'œuvre
- Octobre-décembre 2022 : Consultation des entreprises en vue des travaux et attribution du marché
- Janvier 2023 – fin 2023 :
 - Phase travaux (durée estimée : 9 mois)
 - En parallèle, travail de prospection en vue d'identifier un porteur de projet qui s'installerait dans la nouvelle cellule commerciale

Lien autres programmes et contrats territorialisés

L'opération est inscrite dans un AMI Centre-Bourg et répond aux objectifs relatifs au commerce inscrits dans le CRTE, de même qu'à ceux de la plupart des documents de planification du territoire en matière de développement et de consommation foncière (SCOT, CRTE, PLUI à venir).

L'opération est également en cohérence avec les dispositifs et outils suivants, présents sur le territoire :

- Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Suivi photographique du chantier
- Livrables exploitables et conformes au CCTP

(2)

- Location rapide de la cellule commerciale et des deux logements (3 mois à compter de la réception du chantier).
- Pérennité du commerce installé

Conséquence sur la fonction de centralité

L'état de dégradation de l'immeuble nuit depuis longtemps à l'image de l'avenue Aristide Briand, artère commerciale reconnue comme globalement peu qualitative et sur laquelle une attention forte est aujourd'hui portée. Cette intervention participerait donc pleinement à l'amélioration de la qualité des espaces publics du centre-bourg.

En outre, la rénovation de ce bâtiment qui intègre l'aménagement d'une cellule commerciale favorisera l'arrivée d'une nouvelle activité en centre-bourg ; renforçant ainsi le tissu commercial présent et la fréquentation de l'avenue.

Finalement, un tel projet est en parfaite cohérence avec les enjeux liés à la revitalisation du centre-bourg et s'attache pleinement à répondre aux problématiques d'effritement du linéaire commercial, de logements vacants dans le centre-bourg et de maintien du nombre d'habitants (alors même que les politiques publiques imposent aujourd'hui de limiter l'urbanisation sur les espaces agricoles).

FICHE ACTION N° 02-CHAU

L'aménagement d'un espace de loisirs et de rencontre intergénérationnel



© étude de maîtrise d'œuvre – Julie Colin / ARTEMIS

Orientation stratégique

Rendre visible, maintenir et développer l'offre d'équipements et de services

Réaménager et développer les espaces publics

Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

Dans le cadre de sa politique de développement et de revitalisation, la commune souhaite améliorer le cadre de vie et valoriser les espaces naturels. Aussi projette-t-elle d'aménager un espace de loisirs et de rencontre intergénérationnel, paysager et champêtre, dans l'emprise d'une ancienne pâture d'environ 8 000m², située en cœur de bourg, rue de Pertain.

Cette large parcelle enherbée sera agrémentée de plusieurs mobiliers de loisirs et de détente et généreusement arborée. Une promenade en stabilisé reliera un city stade, des aires de jeux multi-activités et multi âges, les étapes d'un parcours de santé et fitness, des tables de pique-nique et des bancs.

Au centre, une grande pelouse offrira un large espace dégagé propice aux regroupements festifs.

Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité de cet espace qui se veut « tous publics » et intergénérationnel. Afin de faciliter les mobilités douces, un parking pour les vélos est prévu, de même qu'un emplacement de stationnement et des accès PMR.

L'aménagement poursuivra des objectifs de préservation et d'enrichissement de la biodiversité. L'utilisation de matériaux naturels sera privilégiée.

Si une étude préalable a permis de dresser les grandes orientations du programme d'aménagement, d'identifier les contraintes et de fixer un premier budget estimatif, la conception du projet nécessite aujourd'hui de poursuivre la réflexion au travers d'une mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci est actuellement en cours de réalisation.



Partenaires

Ce projet associera les partenaires institutionnels suivants :

- l'Etat
- la Région
- le Département
- la Communauté de Communes Terre de Picardie

Cette action, qui vise à aménager un espace intergénérationnel, doit par ailleurs s'inscrire dans une démarche coconstruite afin de répondre aux attentes de tous les publics. Les acteurs suivants seront donc interrogés en phase pré-opérationnelle :

- Collégiens, écoliers, centre de loisirs
- Associations locales (club des aînés ?)
- Le service des espaces verts de la commune

Dépenses prévisionnelles

Le projet est estimé à **425 461 € HT**.

Principaux dispositifs de financement mobilisables

- Dispositif de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Dispositif « Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs » - Région Hauts de France
- Fonds vert (?)
- Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors

Calendrier :

La concrétisation de cette action suppose le respect des étapes suivantes :

- 1^{er} semestre 2022 : étude flash – Identification des grandes orientations du projet
- Août 2022 - avril 2023 : étude pré-opérationnelle – Mise au point programmatique ; conception
- Avril-juin 2023 : consultation des entreprises de travaux
- Automne 2023 : lancement des travaux

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Cette action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg et répond aux objectifs du CRTE en matière de développement de la pratique sportive. Elle est également en cohérence avec les dispositifs, contrats ou labels suivants, présents sur le territoire :

- le Plan Climat Air Energie Territorial
- le Contrat Local de Santé

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Livrables exploitables et conformes à la commande

(2)

- Intégration des enjeux liés à la biodiversité par la plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes variés et en nombre et par un choix d'essences adaptées (en fonction de leurs caractéristiques propres et des services rendus).
- Taux de satisfaction des habitants et/ou usagers
- Taux de fréquentation du parc / Utilisation régulière des différents équipements
- Accueil effectif de publics divers et de toutes générations par* :
 - le développement d'un environnement adapté à tous les publics, y compris les seniors ;
 - l'intégration des enjeux liés à l'accessibilité du lieu ;
 - l'aménagement d'activités sportives tous âges

*A mesurer au regard des solutions proposées et de l'analyse du projet définitif ; ou des modalités de définition du projet (développement d'une démarche de participation citoyenne ?) ...

Conséquence sur la fonction de centralité

L'intergénérationnalité et la cohésion sociale représentent un enjeu de plus en plus prégnant, tout particulièrement dans les petites villes.

Or, proposer une offre structurante d'équipements de loisirs, sportifs (ou culturels) est un moyen de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de renforcer le lien social. Avec ce projet, la commune de Chaulnes souhaite créer un endroit qui permette d'animer en toute convivialité la ville au quotidien.

L'aménagement de ce nouvel espace, à proximité immédiate de l'Avenue Aristide Briand, engendrera des flux supplémentaires en centre-bourg et renforcera les activités présentes.

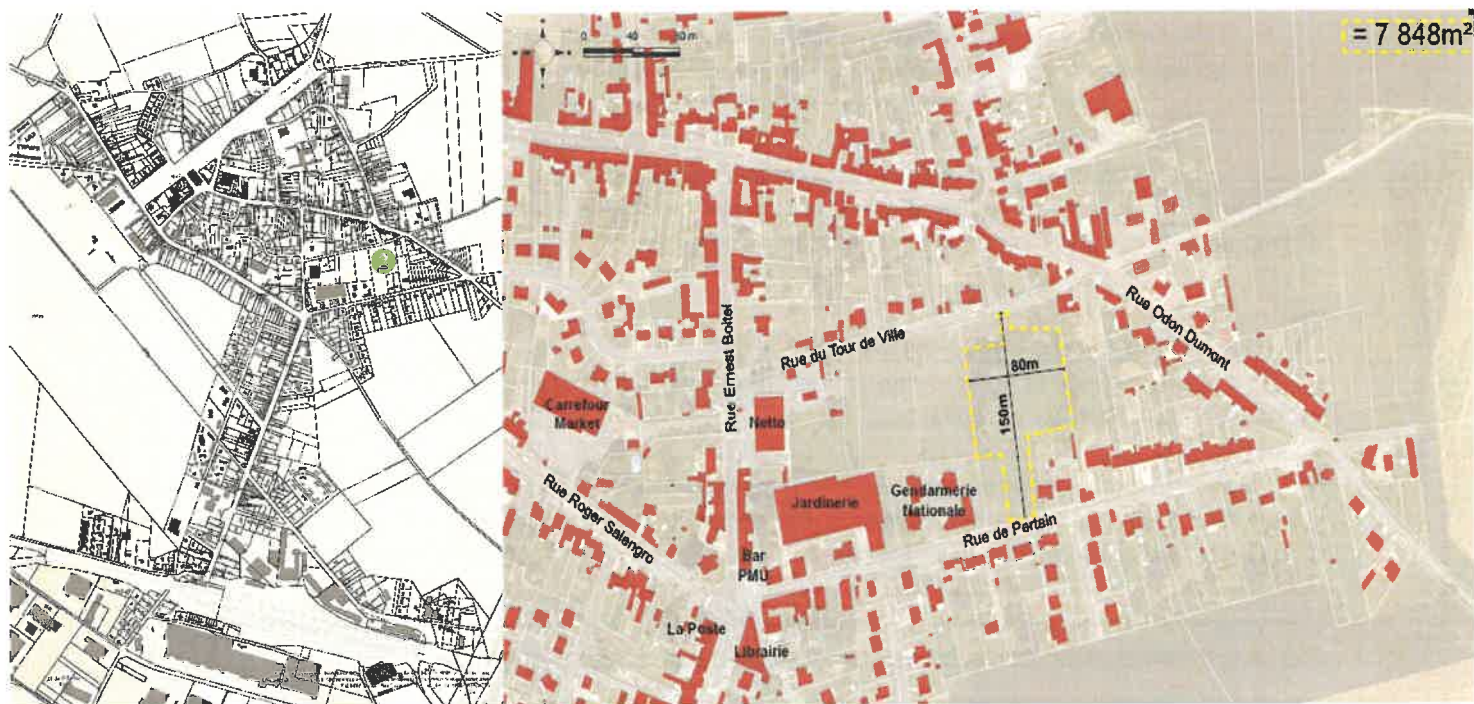
Enfin, notons que la demande d'espaces verts est particulièrement forte de nos jours. Respect de la biodiversité, régulation des températures, gestion de l'eau, bénéfiques en matière de santé... cet espace présentera de nombreux avantages pour la population et constituera pour Chaulnes un élément important de confort, au service de son attractivité.

Annexes :

- Localisation du site
- Intention de projet (ambiance / les accès au parc)

Annexes

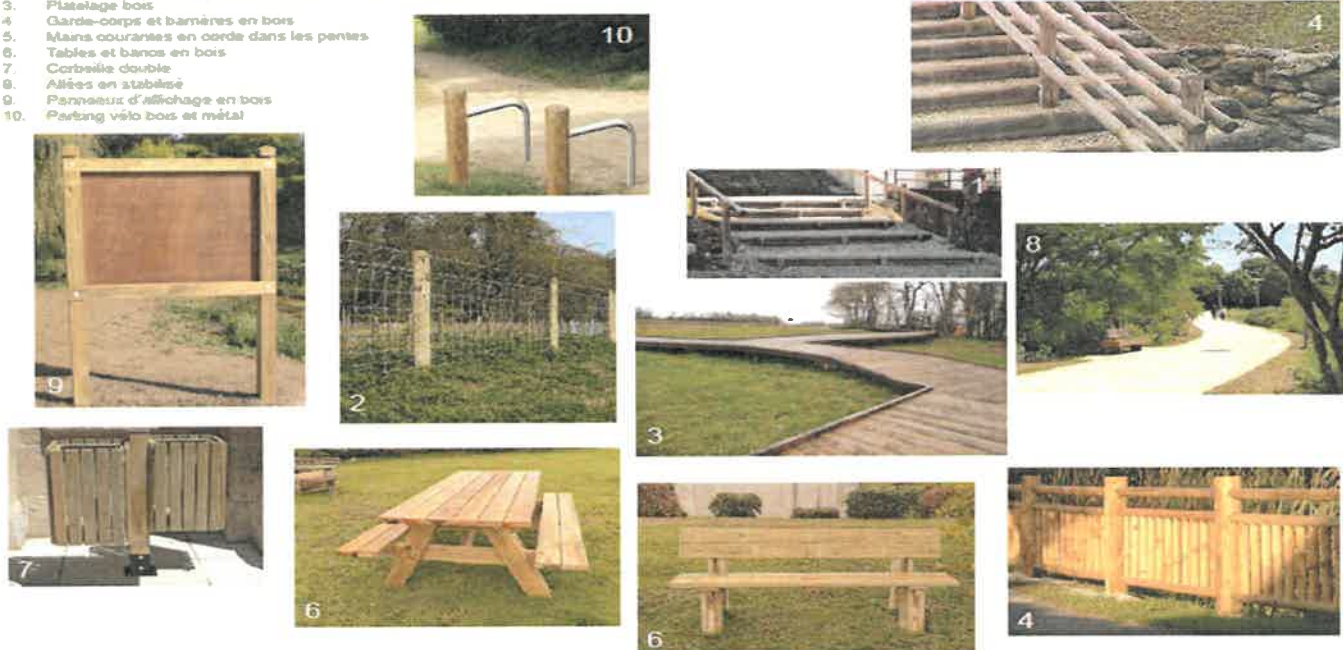
Localisation du site



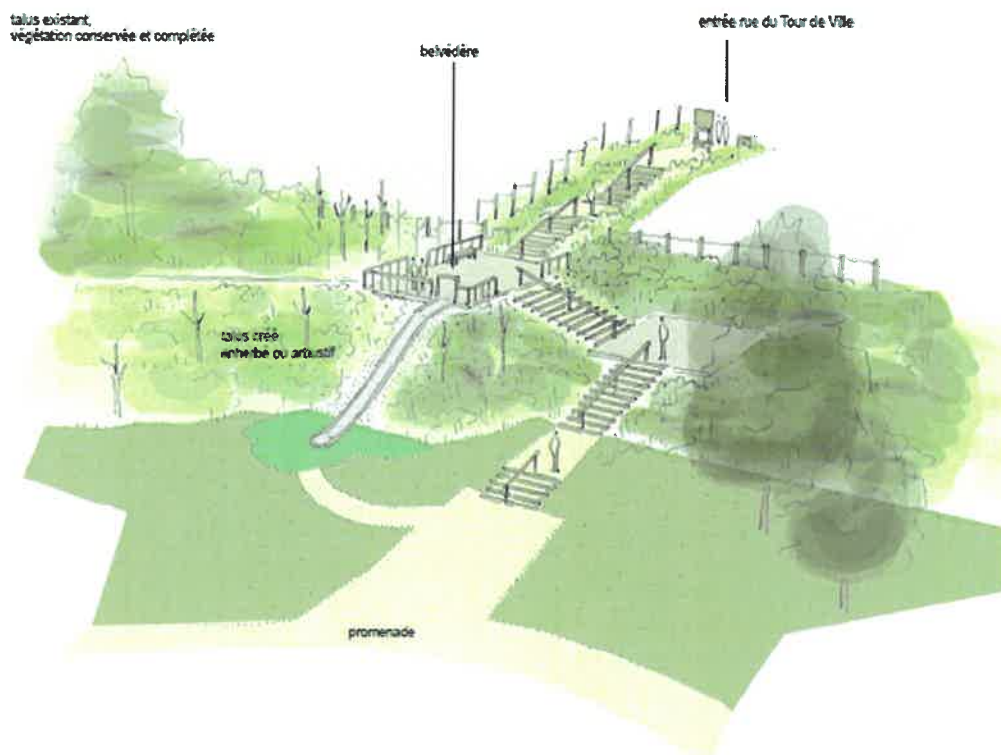
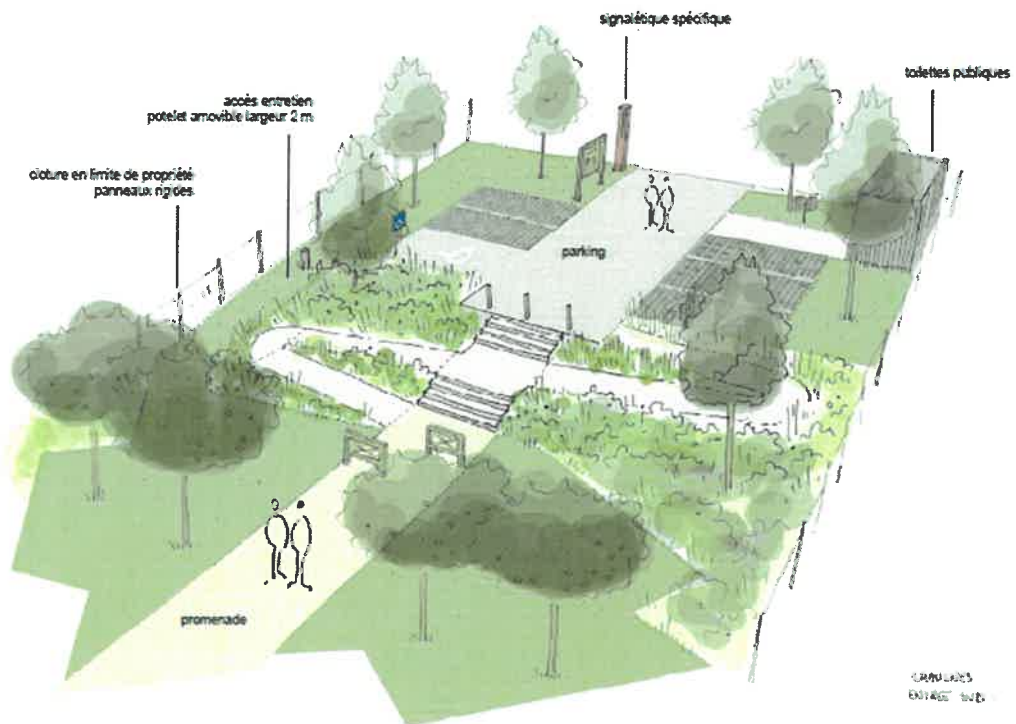
Intention de projet : ambiance

1. Embarcadements en rondin, avec gron en stabilisé
2. Clôture type URSUS (pas de fil barbelé dans le projet)
3. Plateelage bois
4. Garde-corps et barrières en bois
5. Mains courantes en corde dans les pentes
6. Tables et bancs en bois
7. Corbeille double
8. Allées en stabilisé
9. Penseux d'affichage en bois
10. Parking vélo bois et métal

AVANT-PROJET - AMBIANCES



Intention de projet : les accès au parc (nord et sud)



FICHE ACTION N° 03- CHAU

La restauration de l'église Saint-Didier



© J. Halatre

Orientation stratégique

Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

L'Eglise Saint-Didier de Chaulnes, détruite lors de la 1^{ère} guerre mondiale, a été reconstruite entre 1927 et 1930. Labellisée Architecture contemporaine remarquable, son intérêt historique et artistique n'est plus à démontrer et en fait un site patrimonial important à l'échelle du territoire. Aussi la commune de Chaulnes porte-t-elle une attention toute particulière à son entretien et à sa valorisation.

L'édifice a fait l'objet d'un bilan sanitaire à l'automne 2019 qui a mis en lumière les soins qu'appellent la couverture du clocher et les élévations de l'Eglise. Ce bilan a été complété par une étude de faisabilité, portant sur l'état extérieur du monument et une étude préalable à la restauration des peintures et décors qui ornent l'intérieur.

La remise en état de ce monument implique un investissement important. Les travaux ont donc été décomposés en deux tranches comprenant :

- la rénovation extérieure :
 - la réfection de la couverture et des élévations de la tour-clocher
 - la réfection des élévations nord-est et du pignon sud-est du chœur
 - la réfection des élévations sud-ouest et du chevet

- la rénovation intérieure
 - La restauration des peintures et décors

La première tranche démarrera au second semestre 2023 et les travaux devraient s'étaler jusqu'en 2026.

Partenaires

La réalisation de cette action suppose l'accompagnement des partenaires suivants :

- Etat
- Collectivités Locales (Région, Département et Communauté de Communes)
- PETR Cœur des Hauts de France
- Architecte des Bâtiments de France
- DRAC Hauts-de-France
- Fondation du patrimoine

Dépenses prévisionnelles – Tranche 1 : campagne extérieure

récapitulatif général (aléas & compléments inclus)

<i>phases</i>	TRANCHES FERMES	<i>reports</i>
1.	Couverture et élévations de la tour-clocher	= 309 289,32
2.	Elévations Nord-Est et pignon Sud-Est du chœur	= 201 534,48
3.	Elévations Sud-Ouest et chevet	= 243 156,60
Report H.T. =		753 980,40
<i>Honoraires de maîtrise d'oeuvre et divers diagnostics 12% =</i>		<i>90 477,65</i>
Report OPERATION en tranche ferme H.T. =		844 458,05
<i>TVA 20% =</i>		<i>168 891,61</i>
TOTAL CAMPAGNE EXTÉRIEURE - T.T.C. =		1 013 349,66

<i>phases</i>	TRANCHES OPTIONNELLES & VARIANTE	<i>reports</i>
1.	Tranche optionnelle 01	= 9 315,00
1.	Variante obligatoire 01	= 10 368,00
2.	Tranche optionnelle 02	= 72 589,50
3.	Tranche optionnelle 03	= 84 771,90
Report H.T. =		166 676,40
<i>Honoraires de maîtrise d'oeuvre et divers diagnostics 12% =</i>		<i>20 001,17</i>
Report OPERATION en tranche ferme H.T. =		186 677,57
<i>TVA 20% =</i>		<i>37 335,51</i>
TOTAL CAMPAGNE EXTÉRIEURE - T.T.C. =		224 013,08

Plan de financement – Tranche 1 : campagne extérieure

Dépenses	HT	Ressources	
Constructions		Fonds propres	
Bâtiments (détailler par lot)		Commune	374 081,05 €
Couverture et élévations de la tour clocher (Phase 1)	309 289,32 €		
Elévations nord-est et pignon sud-est du chœur (phase 2)	201 534,48 €		
Elévations Sud-Ouest et chevet (phase 3)	243 156,60 €	Subventions publiques	
		Etat	
		DETR	195 377,00 €
Honoraires	90 477,65 €	Région	125 000,00 €
		Département	150 000,00 €
Total des dépenses	844 458,05 €	Total ressources	844 458,05 €

Calendrier :

2019-2021 : réalisation d'un diagnostic et des études pré-opérationnelles

2023-2026 : mise en œuvre des travaux

- 2023 -2026 : Phase 1 – campagne extérieure
- 2026 : Phase 2 – restauration des peintures et décors intérieurs

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Cette action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg et répond aux objectifs du CRTE en matière de patrimoine. L'opération doit également être mise en corrélation avec la mission du Pays d'art et d'histoire qui vise à préserver et valoriser le patrimoine présent sur le territoire du PETR Cœur des Hauts de France.

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Organisation de visites de chantier à destination du grand public et des scolaires (effectuées par la mission du Pays d'art et d'histoire)
- Organisation de temps de médiation et d'exposition (proposés par la mission du Pays d'Art et d'histoire)
- Suivi photographique
- Association des partenaires techniques (DRAC, ABF...)

(2)

- Cohérence entre la réalisation finale et les préconisations émises au sein du diagnostic et/ou des études
- Programmation du Pays d'art et d'histoire

Conséquence sur la fonction de centralité

Elément clé du cadre de vie, le patrimoine joue un rôle majeur dans la redynamisation et l'attractivité des territoires.

L'église Saint-Didier de Chaulnes se distingue par sa qualité architecturale et la richesse de ses décors. En s'engageant dans la préservation et la mise en lumière de cet édifice, la commune réalise, d'une part, un travail qui renforce l'identité du territoire et la fierté de ses habitants et participe, d'autre part, à la constitution d'une offre touristique complémentaire à celle d'équipements structurants, comme l'Historial de la grande guerre ou le musée Alfred Danicourt à Péronne.

Cette restauration prend aussi tout son sens dans le cadre du travail accompli, à l'échelle du PETR, par la mission du Pays d'art et d'histoire. Nous pouvons ici noter que l'Eglise Saint Didier est systématiquement inscrite à la programmation des visites guidées du PAH.

Enfin, il est à noter que l'église Saint Didier est l'une des 3 églises pôles de la paroisse Notre Dame de Haute-Picardie ; Aussi, la tenue régulière d'office religieux participe-t-elle également à l'attractivité du bourg.

Annexes :

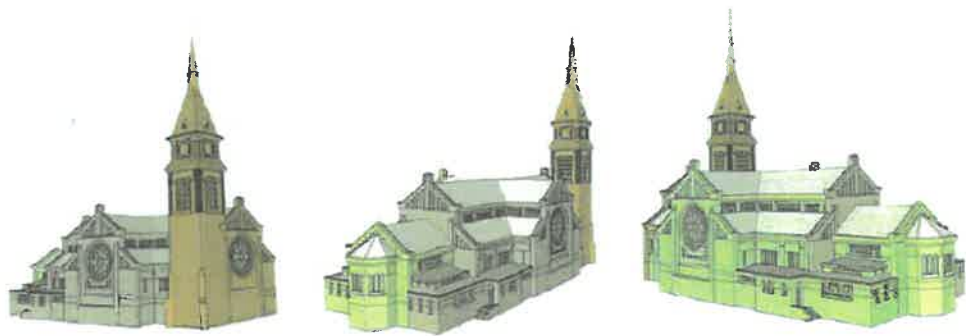
- Localisation du site
- Plans – phasage de l'opération (campagne extérieure)
- Photos des décors intérieurs

Annexes :

Localisation du site

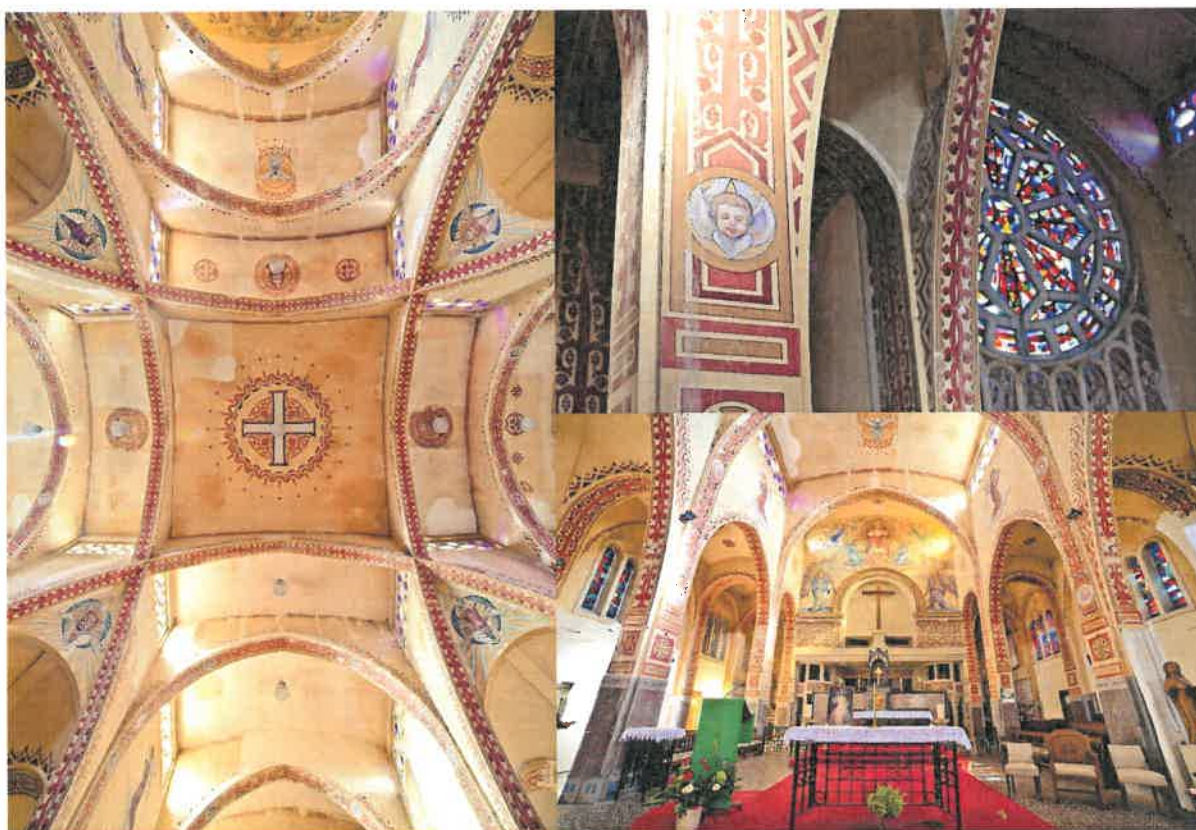


Plans - phasage de l'opération (campagne extérieure)



*Synthèse graphique de la proposition de 3 phases de travaux, s'ils ne sont pas menés en une seule fois.
La phase 1 est en brun clair, la phase 2 en gris, et la phase 3 en vert*

Vue des peintures et décors intérieurs



FICHE ACTION N° 04-CHAU

L'aménagement du parvis de la gare et des abords du collège



© étude en vue de la revitalisation du centre-bourg – Quartier Libre

Orientation stratégique

Rendre visible, maintenir et développer l'offre d'équipements et de services
Consolider et développer l'offre commerciale
Réaménager et développer les espaces publics
Rééquilibrer les modes de déplacements en centre-bourg

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

En termes d'attractivité, la gare représente un atout indéniable pour la commune de Chaulnes. Située sur la ligne Amiens-Laon (11 TER/jour – 85 000 voyageurs/an), elle permet la desserte de nombreux pôles d'emploi.

Véritable espace de transition entre l'entité Aristide Briand et la zone industrielle de la commune, la gare constitue également une porte d'entrée vers le centre-bourg. Cependant, cette fonction n'est pas exploitée (absence de signalétique, absence de lien avec les commerces environnants). De manière générale l'environnement est peu qualitatif : le parvis n'est pas aménagé, les revêtements et enrobés sont endommagés...

La transformation du secteur gare servirait évidemment l'attractivité du bourg. Si la programmation reste à définir, les premières orientations sont les suivantes :

1 : Travailler à un nouvel environnement au profit de l'image du secteur gare-collège

- Mettre en valeur le bâtiment de la gare qui dispose d'une certaine qualité architecturale en considérant la création d'un parvis moderne et confortable
- Améliorer l'état général du parking actuel
- Recourir à une signalétique cohérente et installer du mobilier urbain



- Proposer un maillage végétal important

2 : Développer l'interaction gare/collège – centre-bourg et promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture

- Reconnecter la gare aux commerces qui l'environnent
- Améliorer l'accessibilité et réorganiser l'offre de stationnement pour l'ensemble des équipements du secteur (gare-collège-gymnase)
- Envisager le développement d'une offre de service complémentaire à celle du centre-bourg
- Intégrer cette action au projet plus global de revalorisation de l'avenue Aristide Briand
- Aménager une voie douce aux abords du collège
- Optimiser l'itinéraire gare-collège

3 : Développer une offre de service complémentaire à celle du centre-bourg

- offrir de bonnes conditions d'accueil aux pendulaires et faciliter la vie quotidienne en mettant en place des services sur leur parcours (location de vélo, panier de fraîcheur ou distributeur...).

Dans ce contexte, et afin d'initier la réflexion, la commune a souhaité missionner le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Celui-ci propose de mener une étude « flash » qui doit aboutir à une nouvelle lecture des enjeux et perspectives du projet du pôle gare/collège, dans ses dimensions transport, urbanisme et service.

Au-delà de l'analyse du site, de la définition des enjeux et de la proposition de premiers scénarios de programmation, le CEREMA fournira un appui non négligeable au cadrage du projet : identification des parties prenantes et mise en place d'une gouvernance ; première concertation du public ; mais aussi clarification de la méthodologie et des démarches administratives.

D'une durée relativement courte (prestation d'une quinzaine de jours), Chaulnes prévoit de poursuivre ce travail par une mission de maîtrise d'œuvre.

Enfin, elle envisage la possibilité de missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la réalisation de l'opération.

Partenaires

Cette action suppose la mise en place d'un groupe de travail associant différents acteurs institutionnels et locaux. La mobilisation de tout ou partie des acteurs suivants sera donc essentielle à la conception du projet :

- Etat
- Collectivités locales
- PETR Cœur des Hauts de France
- SNCF
- CEREMA
- Banque des territoires
- EPF (?)
- Gestionnaire des réseaux

En termes de méthodologie, et au regard de la volonté de la municipalité de développer de nouveaux services, ce projet doit s'inscrire dans une démarche coconstruite associant le(s) :

- Collège

- Usagers SNCF
- Acteurs économiques locaux (entreprises de la zone d'activité et commerces)
- Habitants
- Services des espaces verts de la commune

Dépenses prévisionnelles

Non connues à ce stade.

Principaux dispositifs de financement mobilisables

- Dispositif de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Dispositif « Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs » - Région Hauts de France

Calendrier :

La réflexion est engagée et une étude au format « flash » est actuellement en cours.

- 2023 - Animation de la démarche et mise au point des grandes orientations (étude menée par le CEREMA)
- 2023-2024 - Rédaction d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre dans lequel cette action devra notamment être bien restituée dans le contexte plus global du projet centre-bourg.
Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre sur appel d'offre pour la conception du projet.
Recrutement d'une AMO
- 2026 (?) : Travaux

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Cette action de développement et de valorisation du pôle gare répond aux objectifs visés par le SCOT. En effet, elle renforcera le caractère multifonctionnel de cet espace (habitat, services, commerces et accessibilité) et l'intermodalité.

Elle est également en cohérence avec les dispositifs et contrats suivants, présents sur le territoire :

- Le CRTE
- Le Plan Climat Air Energie Territorial

Indicateurs (1) de suivi et d'évaluation (2)

(1)

- Lancement d'une étude flash confiée au CEREMA dont la finalité sera notamment d'identifier et d'installer une gouvernance
- Association et suivi des partenaires techniques
- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Proposition d'un phasage en plusieurs tranches selon les priorités définies
- Recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre
- Livrables exploitables et conformes au CCTP
- Recrutement d'une AMO

(2)

- Développement des mobilités douces (* à mesurer au regard des solutions proposées et de l'analyse du projet définitif)
- Taux de satisfaction des usagers, des habitants et des commerçants
- Installation de nouveaux services à proximité immédiate de la gare

- Evolution du taux de fréquentation de la gare
- Intégration des enjeux liés à la biodiversité (prise en compte du végétal dans la conception du projet). * A mesurer au regard de la commande passée, des solutions proposées et de la qualité du projet définitif

Conséquence sur la fonction de centralité

La gare et le collège sont deux équipements structurants, indissociables de l'attractivité de la commune et plus largement du territoire.

En s'investissant dans la transformation de ce secteur stratégique, la commune de Chaulnes s'engage en faveur d'une politique volontariste de déplacement et de mobilité sur le territoire.

Elle répond ainsi aux objectifs de l'ensemble des documents de planification (SCOT, CRTE) établis à l'échelle du territoire et pensés à l'aune des enjeux de mobilité et de transition écologique.

En outre, l'amélioration de la connexion entre l'arrêt ferroviaire et les différents équipements environnants, et entre l'arrêt ferroviaire et le centre-bourg revêt un intérêt majeur pour la commune :

- 1- Elle sera le support d'un développement des mobilités douces et facilitera l'intermodalité train/vélo ;
- 2- Elle améliorera la synergie inter-pôles et inter-équipements et renforcera leur capacité à générer des flux ;

Cela au bénéfice de la fréquentation des commerces.

Enfin, la gare constitue une porte d'entrée importante vers la ville et sa valorisation représente un véritable enjeu tant elle aura un impact sur l'image et le dynamisme de la commune.

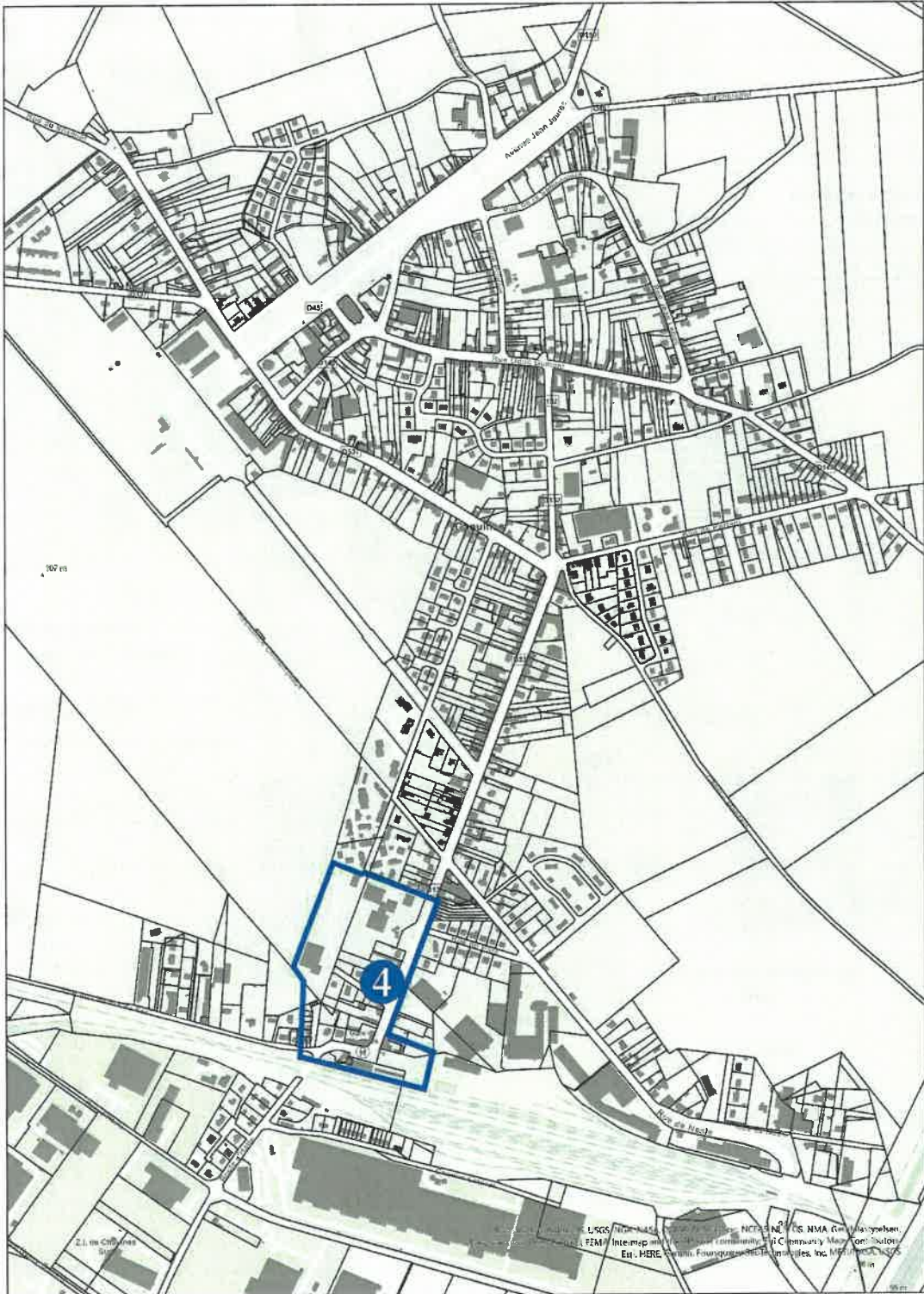
Les nombreux projets visant à requalifier l'avenue Aristide Briand seront complémentaires et participeront à la mise en œuvre d'une stratégie globale.

Annexes :

- Localisation du site
- Plan de situation des équipements

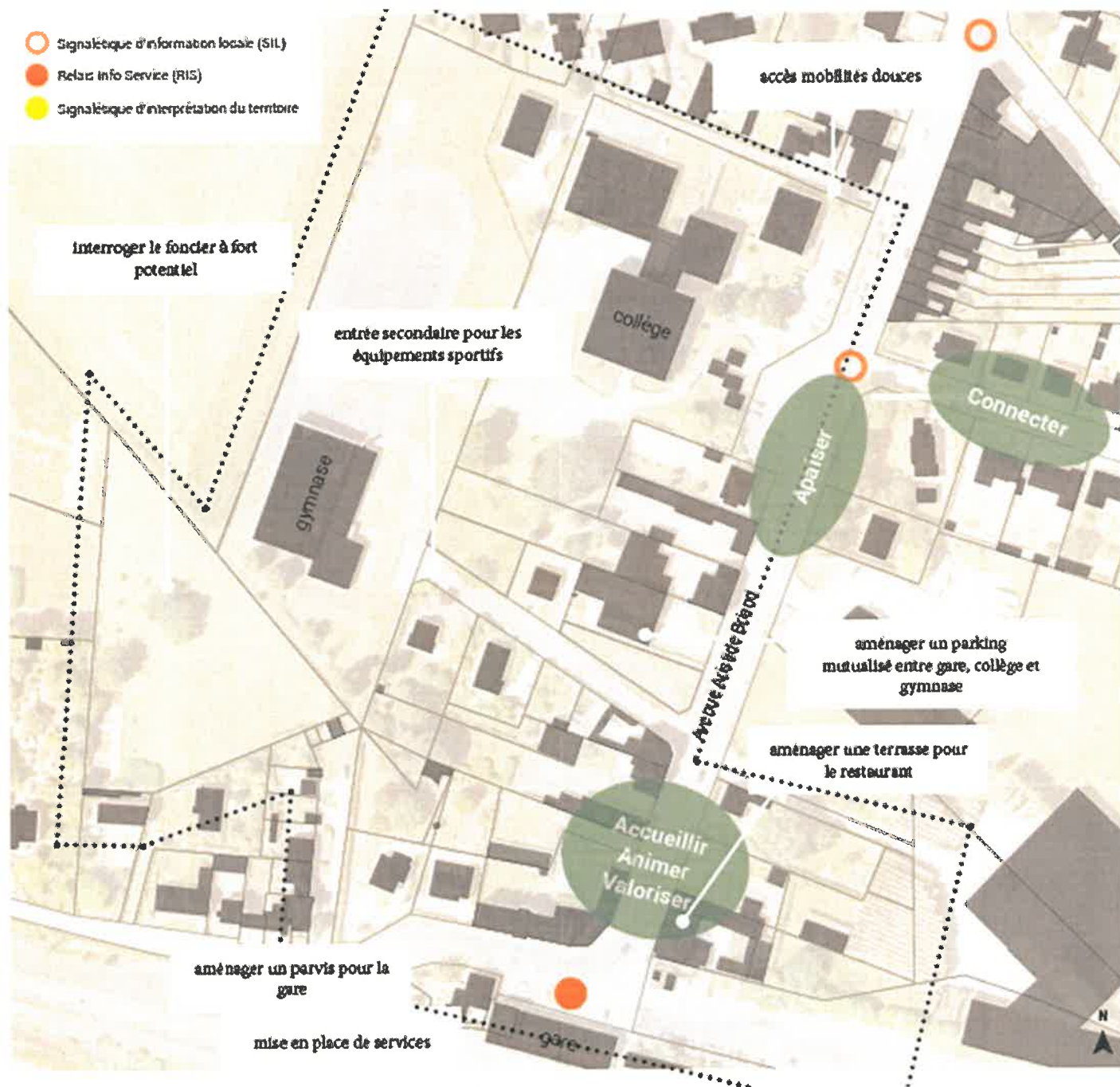
Annexes

Localisation du site :



Plan de situation des équipements :

- Signalétique d'information locale (SIL)
- Relais Info Service (RIS)
- Signalétique d'interprétation du territoire



FICHE ACTION N° 05-CHAU

La création d'un nouvel équipement : l'espace de vie sociale

Orientation stratégique

Rendre visible, maintenir et développer l'offre d'équipements et de services
Réaménager et développer les espaces publics

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

De nombreuses études mettent en lumière les fragilités sociales auxquelles est confronté le territoire. Celles-ci doivent être considérées avec attention.

La commune, en partenariat avec la Communauté de Communes Terre de Picardie, souhaite répondre à ces enjeux en implantant un espace de vie sociale qui pourrait compléter l'offre, déjà qualitative, d'équipements et services sociaux-éducatifs à Chaulnes (médiathèque ; centre médico-social et Protection Maternelle et Infantile ; Services d'Education et de Soins spécialisés à Domicile - SESSAD.....). Celui-ci viserait notamment à répondre aux besoins liés à la parentalité, ou encore à l'accès à la culture et aux loisirs...Il pourrait ainsi satisfaire les attentes d'une population diverse.

L'emplacement envisagé semble idéal. La commune a acquis, en vue de réaliser le projet, une parcelle bâtie de 1 700m² à l'état de friche, située en cœur de bourg - avenue Aristide Briand - et attenante à la médiathèque. Les destinations des deux équipements seraient complémentaires.

Par ailleurs, la concentration des services, avenue Aristide Briand, pourrait offrir à cette artère commerciale une nouvelle dynamique.

Enfin, nous pouvons noter que la Communauté de Communes Terre de Picardie envisage de mener prochainement, à l'échelle de l'EPCI, une étude de détermination des besoins en matière de vie sociale (parentalité, animation jeunesse, petite enfance...). Les résultats de celle-ci permettront certainement d'évaluer l'opportunité d'un tel équipement.

Partenaires

La réussite de cette action nécessitera de travailler avec les acteurs institutionnels et locaux suivants :

- Etat
- Région
- Département
- Communauté de Communes Terre de Picardie
- PETR Cœur des Hauts de France
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Services sociaux
- Habitants



- Associations

Dépenses prévisionnelles

Non connues

Principaux dispositifs de financement mobilisables

- Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Selon leur évolution, dispositifs de revitalisation des centres-bourgs
- Aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales
- Aides financières de la Mutualité Sociale Agricole

Calendrier / Modalités de mise en œuvre

Cette action est envisagée à long terme et suppose dans un premier temps de mener une étude afin d'analyser les besoins présents sur le territoire et ainsi définir les grandes orientations du projet. Cette étude, portée par la Communauté de Communes Terre de Picardie, sera initiée dernier trimestre 2023.

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés

Cette fiche action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg et est en cohérence avec les contrats suivants, présents sur le territoire :

- Le Contrat Local de Santé
- Le Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS)
- La Convention Territoriale Globale

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Lancement de l'étude de faisabilité
- Respect du calendrier
- Livrables exploitables et conformes au CCTP

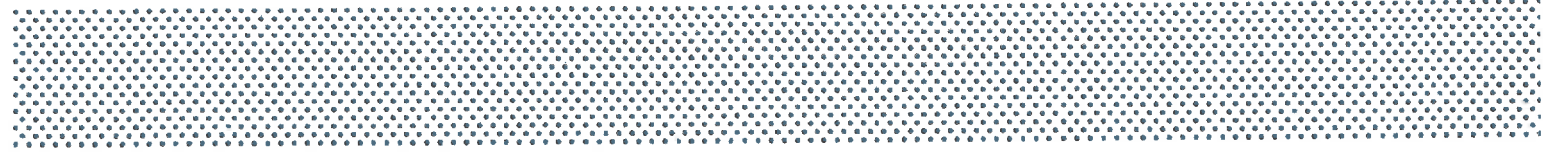
(2)

- Programmation conforme aux prescriptions de l'étude
- Développement d'une démarche participative (consultation, concertation...)
- Intégration des enjeux liés à la connexion, à l'ouverture sur la médiathèque (à mesurer au regard de l'analyse du projet définitif)
- Taux de satisfaction des usagers et habitants
- Nombres d'usagers fréquentant l'équipement
- Evolution de la fréquentation de la médiathèque

Conséquence sur la fonction de centralité

Animation de la vie locale, échanges intergénérationnels, développement des solidarités et des initiatives citoyennes, autant de défis que ce projet entend relever afin de satisfaire aux besoins sociaux, éducatifs et culturels du territoire.

L'implantation d'un tel équipement au sein de la commune de Chaulnes se révélerait stratégique et renforcerait le rôle structurant de Chaulnes au sein de la Communauté de Communes Terre de Picardie.



Situé à proximité d'établissements de santé, scolaires et administratifs, il participerait également à un ensemble susceptible de fixer les habitants sur la commune et offrirait à l'avenue Aristide Briand, connue pour être l'artère commerciale, une nouvelle dynamique.

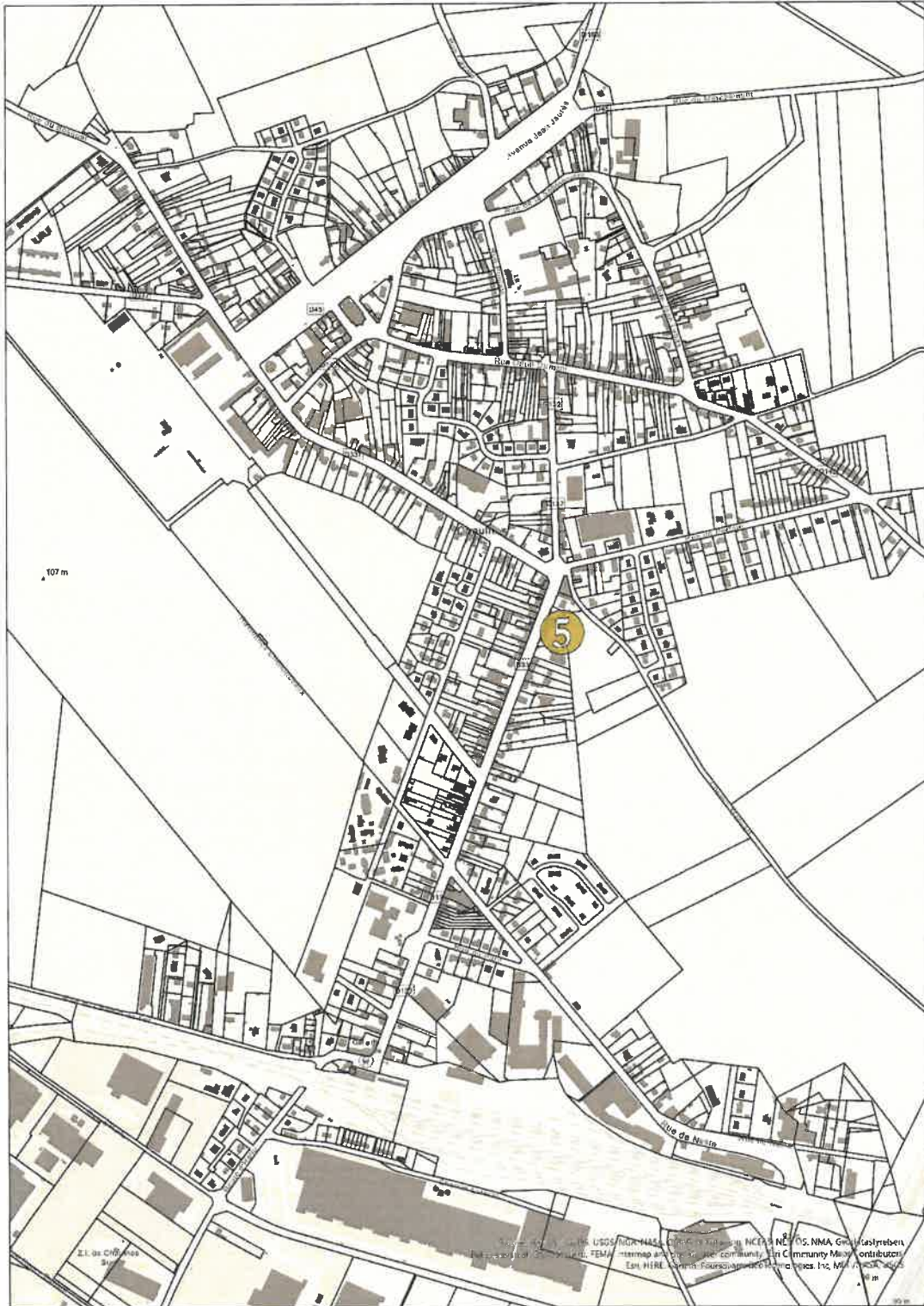
Ce projet vise également à rendre le centre-bourg plus agréable. En effet, l'emprise foncière qui lui est dédiée est actuellement constituée d'un ancien corps de ferme ceint par un imposant mur qui empêche toute visibilité sur la propriété. Il dissimule également la médiathèque voisine positionnée en retrait de la voie publique.

La destruction du bâti actuel, la définition d'un nouvel aménagement de l'espace, favorisant l'ouverture sur les champs environnants et faisant la part belle au végétal, permettrait d'augmenter l'attrait de cette longue avenue en manque de respiration.

Annexes :

- Localisation du site

ANNEXE :



FICHE ACTION N° 06-CHAU

L'aménagement du pôle mairie et la valorisation de l'usoir



© J. Halatre

Orientation stratégique

Rendre visible, maintenir et développer l'offre d'équipements et de services

Consolider et développer l'offre commerciale

Réaménager et développer les espaces publics

Rééquilibrer les modes de déplacements en centre-bourg

Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

L'espace public composé de la place de la mairie et de l'avenue Jean Jaurès a une véritable valeur d'accueil à Chaulnes. On y recense également de nombreux éléments patrimoniaux, ainsi que des services et équipements importants de la commune.

L'organisation spatiale de ce lieu ne permet cependant pas de valoriser ses nombreux atouts. La voirie, au gabarit important, constitue une coupure ; la place, dédiée au stationnement, est peu exploitée et les connexions douces peu présentes. L'espace public apparaît finalement pensé pour la voiture. Les éléments du patrimoine semblent, par ailleurs, isolés et manquent parfois de visibilité...

De manière générale, l'aménagement de cet endroit ne permet pas la lecture d'un ensemble unitaire et ne révèle que trop peu son potentiel.

Les élus envisagent à terme d'optimiser ce pôle. Le projet devra répondre principalement aux objectifs suivants :

- Développer l'identité du lieu
- Affirmer le rôle d'accueil de la place de la mairie et renforcer son lien avec les commerces et services présents
- Valoriser les équipements et le patrimoine de la commune
- Améliorer l'accessibilité des commerces et services
- Sécuriser et encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Valoriser et animer l'usoir / renforcer son lien avec les espaces publics

Pour ce faire, la réflexion pourrait notamment porter sur :

- L'ouverture des espaces et leurs accès (square, monument aux morts)
- Un aménagement paysager perméable du parking et la création d'un parvis pour la mairie
- La mise en place de liaisons piétonnes ainsi que d'une allée traversante (du square à l'extrémité de l'usoir)
- L'installation de terrasses pour les commerces
- L'aménagement des abords immédiats des façades
- L'enrichissement de la biodiversité

Partenaires

Cette action doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche partenariale avec :

- L'Etat
- Les collectivités locales
- Le PETR Cœur des Hauts de France
- Les habitants
- Les associations
- Le service des espaces verts de la commune
- L'agence de l'eau Artois-Picardie
- Le C.A.U.E 80
- L'ABF
- La DRAC

Dépenses prévisionnelles

Non connues à ce stade.

Principaux dispositifs de financement mobilisables

- Dispositif de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Selon leur évolution, dispositifs de revitalisation des centres-bourgs

Calendrier / Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette action n'est pas envisagée sur ce mandat mais à plus long terme. Elle nécessiterait le respect des étapes suivantes :

- Le recrutement (possible) d'une AMO
- La mise au point programmatique du projet, en concertation.

- La rédaction d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre dans lequel cette action devrait notamment être bien restituée dans le contexte plus global du projet centre-bourg - Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.
- La réalisation de certains travaux en régie

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Cette action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg et est en cohérence avec les dispositifs ou labels suivants, présents sur le territoire :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le label Pays d'art et d'histoire

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Association et suivi des partenaires techniques
- Recrutement d'une AMO
- Suivi-photographique

(2)

- Intégration des enjeux liés à la mobilité douce. Mesurable par l'analyse du projet définitif : développement de liaisons piétonnes, d'un parvis pas ou peu circulé...
- Intégration des enjeux liés à la biodiversité (prise en compte du végétal dans la conception du projet). Au regard de la qualité du projet définitif
- Taux de satisfaction des habitants et des commerçants

Conséquence sur la fonction de centralité

Cette entrée de bourg, spacieuse, marquée par l'étendue de l'usoir et bordée d'arbres aux fûts élevés, dispose déjà d'une perspective et d'une qualité paysagère peu commune.

Par ailleurs, elle abrite un patrimoine architectural et culturel exceptionnel : quatre monuments, l'église Saint-Didier, le Jeu de Paume, le monument aux morts, la mairie et la place attenante sont labellisés « Architecture contemporaine remarquable ».

Au-delà de ces éléments, ce secteur est stratégique : assurant une fonction d'accueil il constitue aussi la centralité ; relié directement à la rue commerçante Odon Dumont, il renferme la plupart des équipements et services de la commune.

Cet espace est un atout fort qui participe à la qualité de vie des habitants.

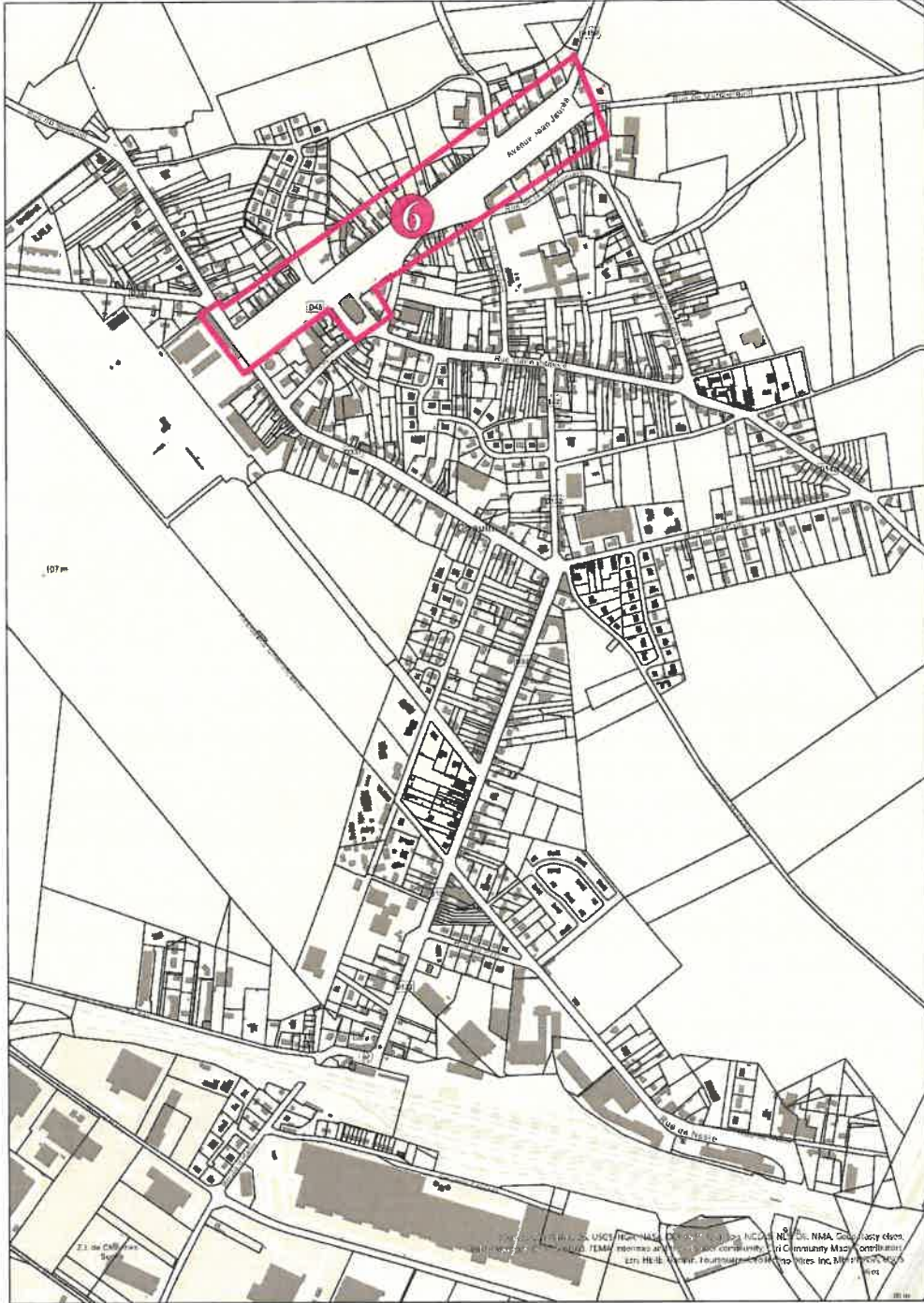
L'optimisation de cet ensemble permettrait donc de révéler plus encore ce lieu, notamment dans ses dimensions paysagères, patrimoniales et historiques. En ce sens, elle conforterait l'offre touristique présente et l'attractivité de la commune.

Annexes :

- Localisation du site
- Intention de projet

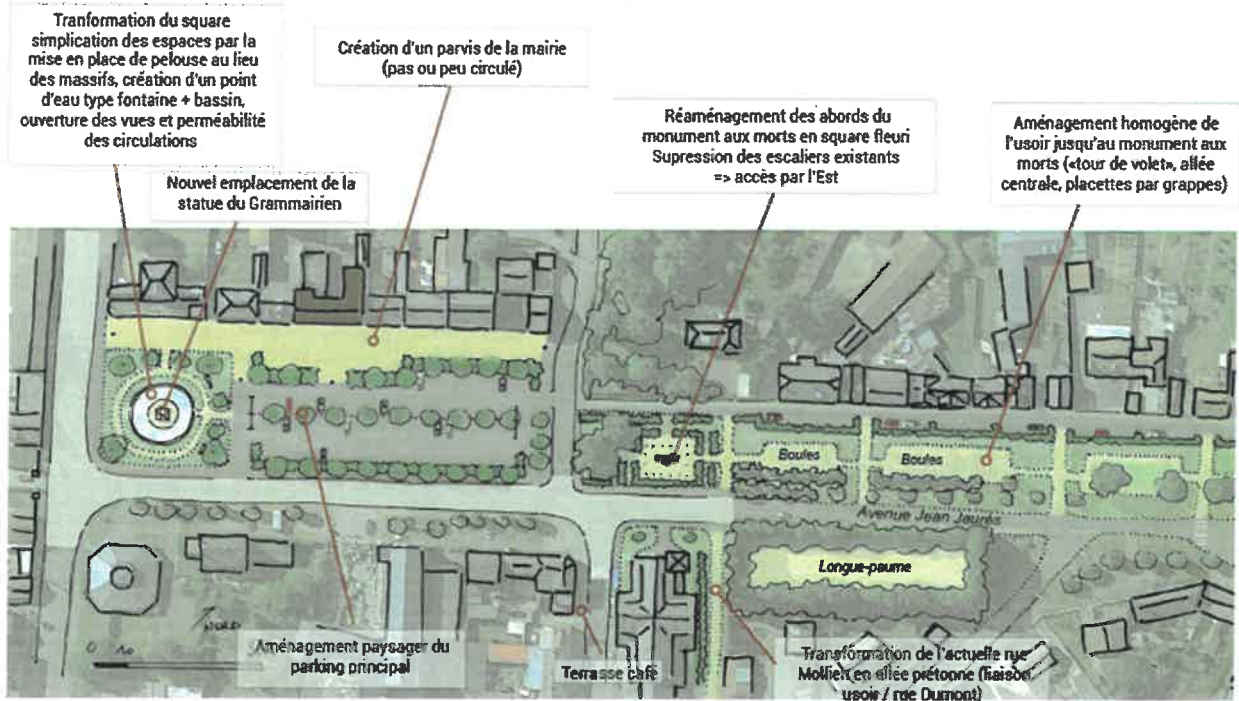
Annexes

Localisation du site :

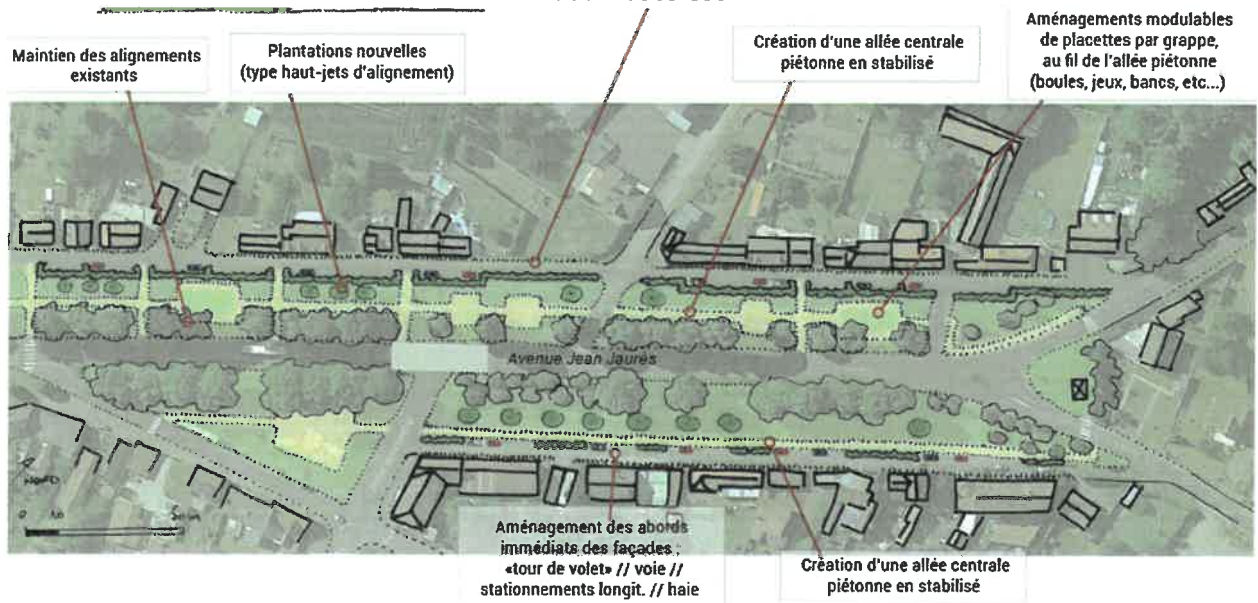


Intention de projet :

Usoir côté ouest

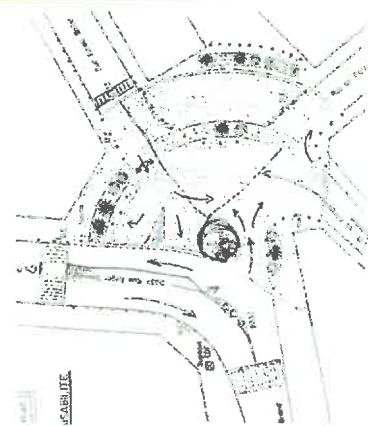


Usoir côté est



FICHE ACTION N° 07

La reconfiguration du carrefour de la poste



© étude en vue de la revitalisation du centre-bourg – Quartier Libre

Orientation stratégique

Consolider et développer l'offre commerciale
Réaménager et développer les espaces publics
Rééquilibrer les modes de déplacement en centre-bourg

Maître d'ouvrage

Commune de Chaulnes

Description de l'action

La reconfiguration du carrefour de la Poste, situé sur la départementale D337 qui traverse la commune et dessert la zone d'activité, émane de la volonté d'une circulation plus apaisée en centre-bourg. Elle serait également l'occasion de favoriser la connexion entre les rues commerçantes de la commune et de mettre en valeur les commerces et services présents.

Les aménagements porteraient notamment sur :

- La création d'un giratoire végétalisé favorisant la sécurité des traversées piétonnes
- L'élargissement des trottoirs
- L'aménagement des abords des commerces (terrasses, stationnement...)

L'opération s'envisage sur un temps long et ne sera certainement pas réalisé sur ce mandat.

Partenaires

Cette action suppose de travailler avec les partenaires institutionnels et locaux suivants :

- Région Hauts-de-France
- Département de la Somme



- Communauté de Communes Terre de Picardie
- PETR Cœur des Hauts de France
- Acteurs économiques locaux situés dans le périmètre d'intervention
- Service des espaces verts de la commune

Estimations financières

- Bureaux d'études (géomètres, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle) : 100 000€ HT
- Requalification des espaces publics et de la voirie (total env. 2 600m²) : 500 000/ 600 000€ HT

Principaux dispositifs de financement mobilisables

- Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Selon leur évolution, dispositifs de revitalisation des centres-bourgs

Calendrier / Modalités de mise en œuvre

Cette action est envisagée à long terme. Les étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place d'un comité de pilotage partagé avec le Département
- Mise au point programmatique du projet, en concertation avec les commerçants et les habitants
- Rédaction d'un cahier des charges de maîtrise d'œuvre - sélection d'une équipe sur appel d'offre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics attenants

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Cette action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg.

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Association et suivi des partenaires techniques

(2)

- Association des commerçants à la définition du projet (consultation)
- Taux de satisfaction des habitants et commerçants concernés

Conséquence sur la fonction de centralité

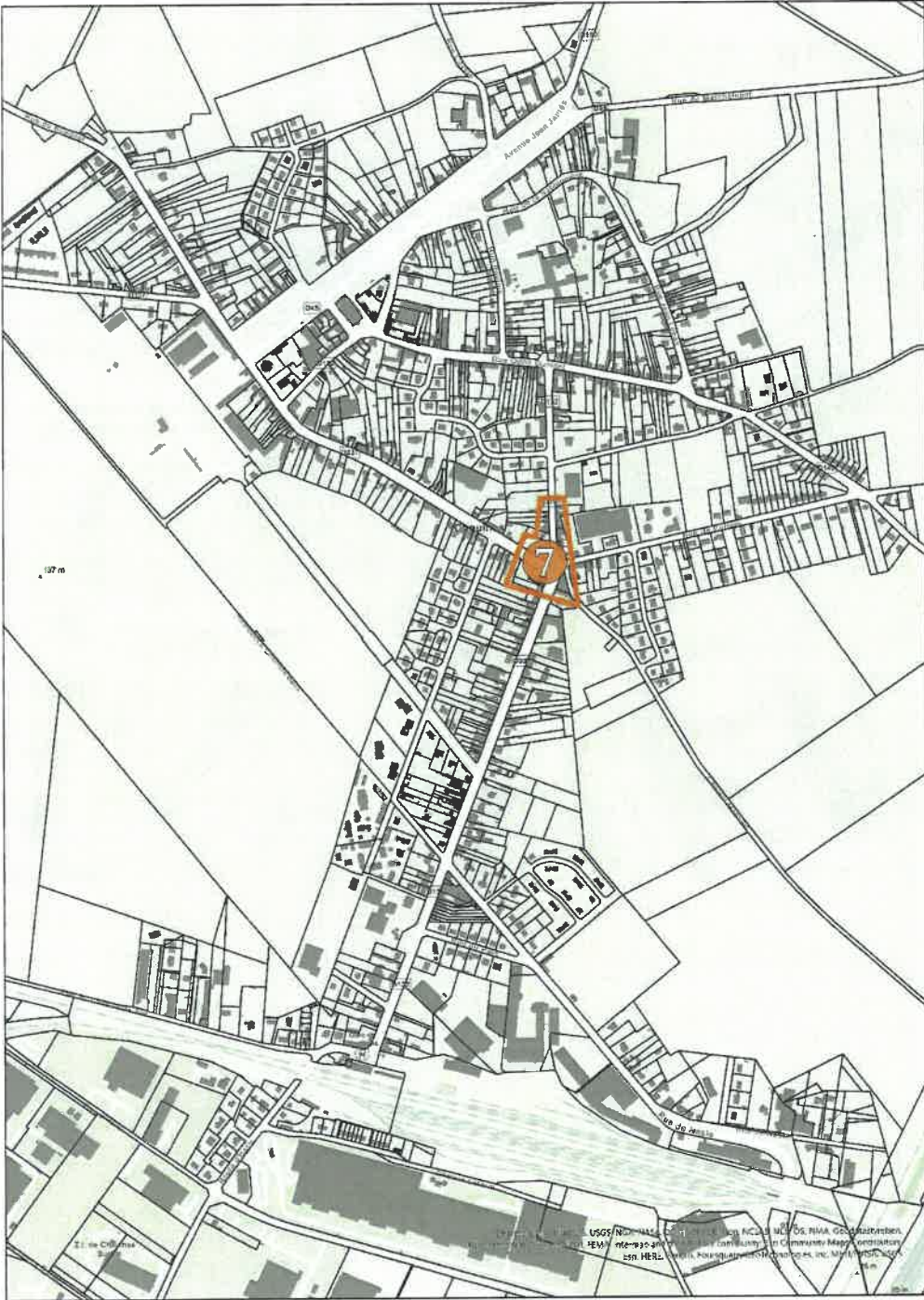
Cet espace, point de rencontre de la rue Roger Salengro et de l'avenue Aristide Briand, fait l'objet d'un trafic important. La reconfiguration de ce carrefour stratégique et aujourd'hui peu sécurisé permettrait de réduire la vitesse sur cet axe structurant, et par conséquent faciliterait le recours aux modes de déplacement doux tout en participant à l'amélioration de la qualité de vie.

Annexes :

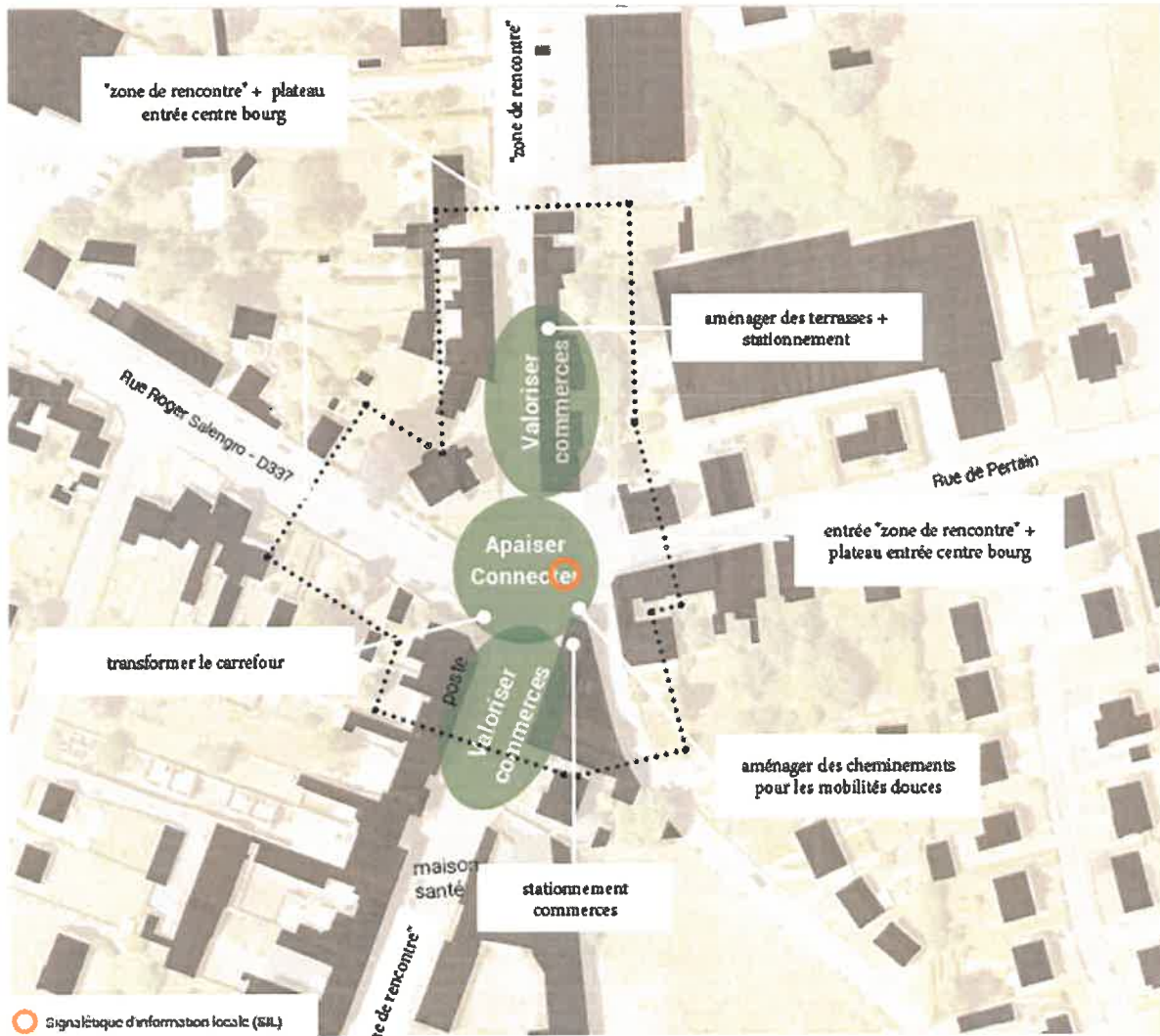
- Localisation du site
- Intention de projet

Annexes

Localisation du projet :



Intention de projet :



© étude en vue de la revitalisation du centre-bourg – Quartier Libre